

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2021/2022

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE N°1

Du 19 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

- 1) Le règlement intérieur du CA
- 2) Installation du CA et de ses commissions
- 3) Approbation du PV du CA du 22/06/2021
- 4) Rapport de fonctionnement pédagogique et matériel
- 5) Bilan de rentrée
- 6) Mise à jour PPMS « Risques majeurs »
- 7) Sorties octobre à décembre 2021
- 8) Décisions Budgétaires Modificatives – Décisions de l'ordonnateur
- 9) Contrats et conventions
- 10) Concessions de logements
- 11) Tarifs
- 12) Questions diverses

Liste des présents au Conseil d'administration du 19 octobre 2021

	Titulaire	Présent	Absent / excusé	Suppléé par
Principal	ZEHR Fabrice	X		
Principale adjointe	JEAN Sylviane	X		
Gestionnaire	BRESSOLETTE Sophie	X		
CPE	MENARD Philippe	X		
Représentants du Conseil départemental	DANIS Vincent	X		FAYET Philippe
	GUILLLOT François		X	
Représentant de la commune	LANDREAU Jean-Pierre	X		
Personnalité qualifiée				
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	GERBAUD Pascal	X		
	LERAY Mélina	X		
	REUZE Bérengère	X		
	ROTH Jean-Marie	X		
	FOUCHER Isabelle	X		
	BOUCHARD Caroline	X		
Représentants des personnels A.T.S.S	BOULANGER Nathalie	X		
	BROSSEAU Quentin		X	
Représentants des parents	CAILLAUD Delphine	X		
	BONHOMME Patrice	X		RENAUD Nadine
	DOUTEAU-POIROUX Amandine	X		
	LELOUARD Jean-Bernard			
	REVEILLERE Marie	X		BRIAND Delphine
	MENGUY Mathieu	x		
Représentants des élèves	GUERIN Kyllian	X		
	CHARRON Chloé	X		

Préambule

Le secrétariat de séance est confié à madame la Principale adjointe

Le quorum (12) est atteint.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18 h 00.

- 1) Le règlement intérieur du CA est proposé au vote

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2) Installation du CA et de ses commissions

Le conseil d'administration est composé de 23 membres. Monsieur le Président du conseil d'administration présente le tableau préparatoire de la composition des commissions. Il manque des représentants des enseignants dans certaines instances.

Monsieur Roth se propose comme membre titulaire de la commission permanente et comme représentant de l'éducation musicale au conseil pédagogique. Mesdames Foucher et Reuzé se proposent comme membre suppléant du conseil de discipline.

Monsieur le Principal informe qu'une CHS sera convoquée avant la fin de l'année civile

La composition des instances et commissions émanant du conseil d'administration est mise au vote.

Votants : 20	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 4
--------------	-----------	------------	----------------

3) Approbation du PV du CA du 22/06/2021

Le PV du CA du 22 juin 2021 a été envoyé aux membres de l'assemblée.

Un membre de l'assemblée remarque que dans le PV, il est mentionné, suite au vote de la DGH (non adoptée avec une égalité des voix pour et contre), que le CA serait convoqué pour une nouvelle présentation de DGH. Or il n'y a pas eu de nouvelle présentation.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas eu de convocation du conseil d'administration car il lui a été confirmé après la clôture du CA qu'il avait une voix prépondérante en cas d'égalité ; pour autant, il a tenu à ce que le PV du CA soit conforme à son déroulé.

Le PV du conseil d'administration du 22 juin 2021 est mis au vote.

Votants : 20	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 6
--------------	-----------	------------	----------------

4) Rapport de fonctionnement pédagogique et matériel

Le rapport de fonctionnement pédagogique de l'établissement pour l'année 2020-2021 a été communiqué préalablement aux membres de l'assemblée. Monsieur le Président du CA en commente quelques points.

Examen et certification : Dix élèves ont présenté le CFG avec un taux de réussite de 100 % ; 159 élèves ont présenté le DNB le taux de réussite est de 94,87 %.

L'orientation : tous les élèves ont obtenu une affectation, y compris ceux qui se destinaient à l'apprentissage.

Après la troisième, 110 se sont dirigés vers une seconde générale et technologique et 55 se sont engagés dans la voie professionnelle ou l'apprentissage.

Après la quatrième, 14 élèves se sont dirigés vers une 3^{ème} Prépa Métiers ou une MFR.

L'année 2020-2021 a été marquée par un nombre important de conseils de discipline (12).

La crise sanitaire a eu des répercussions sur vie de l'établissement. Il a fallu notamment reconsidérer plusieurs projets. Le conseil départemental a accompagné le collège pour assurer la continuité du service de restauration qui a ainsi pu être totalement maintenu.

Un membre de l'assemblée demande si la réunion de commissions éducatives n'auraient pas permis d'éviter les nombreux conseils de discipline. Il lui est répondu que les motifs de la plupart des conseils de disciplines étaient des actes graves.

L'approbation du rapport de fonctionnement est mise au vote.

Votants : 20	Pour: 20	Contre: 0	Abstention : 0
--------------	----------	-----------	----------------

5) Bilan de rentrée

L'effectif du collège est de 599 élèves se répartissant ainsi :

- 6^{ème} : 162 (dont 5 élèves de l'ULIS)
- 5^{ème} : 145 élèves
- 4^{ème} : 156 élèves (dont 2 élèves de l'ULIS)
- 3^{ème} : 136 élèves (dont 5 élèves de l'ULIS)

Un nouvel élève est en cours d'inscription en troisième.

Pour ce qui est du personnel, tous les enseignants sont maintenant nommés :

- Deux enseignantes d'établissements voisins assurent 5 heures de latin
- Une enseignante a été nommée à compter de la reprise de novembre pour les quatre heures d'éducation musicale non encore couvertes.

Par ailleurs, un demi-poste d'AEd a été attribué pour renforcer l'équipe de vie scolaire jusqu'à la fin novembre.

Depuis la rentrée, plusieurs actions ont été menées :

- Les journées d'intégration des classes de sixième,
- Une sortie au château des Ducs de Bretagne pour deux classes,
- La vaccination contre la COVID 19 des élèves de plus de 12 ans volontaires.

6) Mise à jour PPMS « Risques majeurs »

Le PPMS Risques majeurs a été mis à jour fin septembre. Il a notamment conduit à libérer l'ensemble des membres de la cellule de crise de l'encadrement des sites de mise en sûreté en désignant de nouveaux responsables pour deux des sites.

L'exercice départemental du 7 octobre a permis de l'expérimenter et de dégager des enseignements et points d'amélioration. Le nouveau PPMS sera présenté à la CHS et soumis au vote lors du prochain CA.

7) Sorties octobre à décembre 2021

Outre la sortie au Château des Ducs de Bretagne, trois projets donneront lieu à des sorties de classes en décembre :

- T au Théâtre pour deux classes de quatrième,
- Collège au cinéma pour l'ensemble des classes de cinquième
- Un atelier au Laboratoire des Usages Numérique pour une classe de troisième (la classe média).

Les membres de l'assemblée sont invités à se prononcer sur l'autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser ces sorties

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

- d'une correction des prévisions,
- D'une augmentation importante des remises d'ordre (notamment en raison des absences liées à la crise sanitaire)

et une DBM pour vote

- Virement du service OPC au service ALO suite à l'abandon de l'achat d'une classe mobile (autorisé par le CA pour un montant de 2400 €), du fait de la dotation par le conseil départementale de deux classes mobiles à la rentrée 2021.

La décision budgétaire modificative est mise au vote.

Votants : 20	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 2
--------------	-----------	------------	----------------

9) Contrats et conventions

- Contrat avec la société Bug Busters : le contrat arrivant à échéance, une mise en concurrence a été faite pour la dératization. C'est la société Bug Busters qui reste la mieux placée.
- Contrat avec la société Conibi : il s'agit d'assurer la collecte et le traitement des consommables usagés provenant des copieurs. Le collège étant affilié au groupement d'achat, la prestation ne lui sera pas facturée.
- Convention avec le SDIS de Loire Atlantique : il assurera la formation des ASSEC de sixième (Assistants de Sécurité)
- Convention avec la Grand T : elle prévoit les dispositions du partenariat entre le collège et le Grand T dans le cadre du projet T au Théâtre.
- Convention avec Clisson Sèvre Maine Agglo : elle prévoit les conditions d'utilisation des gymnases et de la piscine par le collège et son association sportive. Monsieur le Président du conseil d'administration précise que le coût de cette utilisation est supporté par le conseil départemental.

Un membre de l'assemblée fait remarquer que le savoir-nager à valider en fin de cycle 3 n'a pu l'être durant l'année scolaire 2020-2021 du fait de la crise sanitaire et que les créneaux désormais attribués au collège ne permettront pas d'organiser des séances de natation à l'intention des élèves de 5^{ème}.

L'autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions est mise au vote.

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

10) Concessions de logements

Le collège dispose de quatre logements de fonction. La répartition suivante est proposée : logement 1 attribué au chef d'établissement, le logement 2 attribué au chef d'établissement adjoint, le logement 3 attribué à l'adjoint-gestionnaire et le logement 4 attribué à l'agent d'accueil.

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

11) Tarifs restauration

Madame la Gestionnaire présente l'évolution des tarifs depuis 2017

Le conseil départemental exige un coût matières minimum de 1,95 € en 2022 par assiette (contre 1,90 € en 2021). De plus, La loi EGALIM impose une part de plus en plus importante des denrées bio et locales. Enfin les prévisions d'évolution des prix annoncent une augmentation pour les denrées alimentaires.

En conséquence, le prix de revient des repas servis sera en hausse. Une augmentation 0,10 € est donc proposée sur les tarifs de demi-pension pour 2022 (à noter qu'il n'y en a pas eu l'année dernière) ; les tarifs seraient donc les suivants :

- Pour les élèves :
 - Prix du repas au forfait 4 jours : 3,30 € (au lieu de 3,20)
 - Prix du repas hors forfait : 4,20 € (au lieu de 4,10 €)
- Pour les adultes :
 - Prix du repas commensaux 1 : 3,50 €
 - Prix du repas commensaux 2 : 4,60€

La modification des tarifs des repas est mise au vote.

Votants :	Pour : 16	Contre : 2	Abstention : 2
-----------	-----------	------------	----------------

12) Questions diverses

Les questions formulées par les représentants de la FCPE ont été communiquées aux membres de l'assemblée.

Concernant la sécurisation du passage piéton, monsieur Landreau informe que les travaux ont été votés et devraient commencer sous peu.

Concernant le déplacement des casiers, monsieur le Principal informe que les travaux d'aménagement nécessaires ont été validés par le conseil départemental et le budget de 30 000 € accordé. Cependant, la construction dépassant 20m², un permis doit être demandé ; la procédure du conseil départemental impose une étude de sol quand il y a dépôt de permis. Aucune date ne peut donc être avancée quant à la mise en service de ce nouvel espace.

Les représentants des parents demandent si un courrier au nom du collège pourrait être adressé à l'ensemble des familles afin de rappeler les règles quant à la circulation et au stationnement sur le parking. Monsieur le Principal répond par la négative car il sortirait de ses prérogatives en interpellant les usagers sur les règles du Code de la route. L'ensemble des classes a maintenant un professeur principal.

Concernant les pratiques variables selon les enseignants de l'utilisation de Pronote, monsieur le Principal s'engage à rappeler par une note de service aux enseignants la nécessité de faire les élèves noter dans leur agenda le travail à faire à la maison.

Une représentante des enseignants fait remarquer que les documents mis à disposition sur Pronote ne sont pas toujours consultés par les élèves ; par ailleurs, certains parents s'autorisent à demander par mèl aux enseignants le travail fait en classe durant l'absence de leur enfant alors même qu'il a été porté dans le cahier de textes.

Sur la question des absences des enseignants, monsieur le Principal informe qu'une demande de remplacement ne peut être faite que pour des absences de plus de 15 jours. Pour ce qui est de l'enseignant d'éducation musicale, une enseignante a été nommée pour la reprise de novembre. La question est posée de la récupération des heures d'enseignement perdues pour les élèves. Monsieur le Principal répond qu'il n'est pas possible d'imposer des heures à l'enseignante qui arrivera (les heures non assurées ne sont pas de son fait), par ailleurs, s'agissant d'une enseignante intervenant dans plusieurs établissements, il sera certainement compliqué de trouver des créneaux communs avec les classes.

L'ordre du jour est épuisé, le Président du Conseil d'administration clos la séance à 20 h 05.

Le secrétaire de séance

Sylviane JEAN



Le Principal

Fabrice ZEHR

